Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212202402-20251205-2025_12_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

29 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le trois décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **BARBE,** Mme **DUROT,** Mr **PRIE, Mme PACE,** Adjoints, Mmes **BOUCHER, CRETE**, Mrs **DUCLOS,** Mme **LABBE,** Mrs **MACE, MAILLARD, MOINERIE,** Mmes **PFEIFFER, PILLET, TEFFAINE.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 15

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr excusé.

Monsieur **PRIE** a été élu secrétaire

2025.12.07 **Décision modificative N°1 : Budget Général**

Monsieur le Maire fait le point des différentes dépenses et recettes engagées sur le budget général de la commune et fait part au Conseil qu'il y a lieu de revoir notamment certains articles en fonctionnement relatifs aux dépenses et recettes en lien avec le personnel (en raison de l'arrêt d'un agent et le recrutement par intérim d'un agent pour le remplacer).

En investissement, Monsieur le Maire précise que le versement du Fonds de concours au SDIS (parc roulant) n'avait pas été prévu au vote du budget.

Monsieur le Maire propose la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
C 615221 :	- 4 000 €	C 6419 :	+ 12 000 €
C 6218 :	+ 15 000 €		
C 73911 :	+ 1 000 €		
C 6451 :	- 4 350 €		
C 6452 :	+ 4 350 €		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C 2041482 :	- 2 000 €	C 20415331 :	+ 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire